



LES VOYAGES
La Libre

ÉCOSSE

Terre de légendes

La Libre Planète

Du 30 juin au 6 juillet 2026



Preference

L'ÉCOSSE EST UNE LANDE DE LÉGENDES OÙ CHAQUE PIERRE SEMBLE VEILLER SUR UN SECRET.

Entre cités vibrantes, paysages sauvages et habitants chaleureux, cette destination a tout pour séduire. L'été est le moment rêvé pour vivre une expérience unique, au cœur d'une nature spectaculaire et d'un patrimoine chargé d'histoire.

Au fil de ce voyage, découvrez la majestueuse capitale Édimbourg et laissez-vous charmer par l'élégance du palais de Holyroodhouse. Embarquez ensuite pour une aventure inoubliable sur les eaux de Corryvreckan, à la rencontre d'une faune fascinante, avant de vous perdre dans l'immensité des Highlands, entre montagnes majestueuses et panoramas à couper le souffle.

Châteaux imposants, palais prestigieux, traditions gaéliques et récits mythiques viendront compléter ce tableau grandiose, pour un séjour où chaque journée révèle une nouvelle émotion.

En une semaine seulement, vivez l'essence même de l'Écosse et repartez le cœur rempli de souvenirs inoubliables... avec l'irrésistible envie d'y revenir.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VOLS

Vols directs Bruxelles-Edimbourg avec SN Brussels Airlines

ITINÉRAIRE

Un aperçu global du pays : en passant des villes comme Edimbourg, Glasgow ou Stirling aux Highlands et Inverness...

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel et expérimenté de Bruxelles à Bruxelles

EXPERIENCE UNIQUE

La visite du Palais de Holyrood à Edimbourg et la croisière sur les eaux de Corryvreckan pour découvrir la faune locale

GUIDE

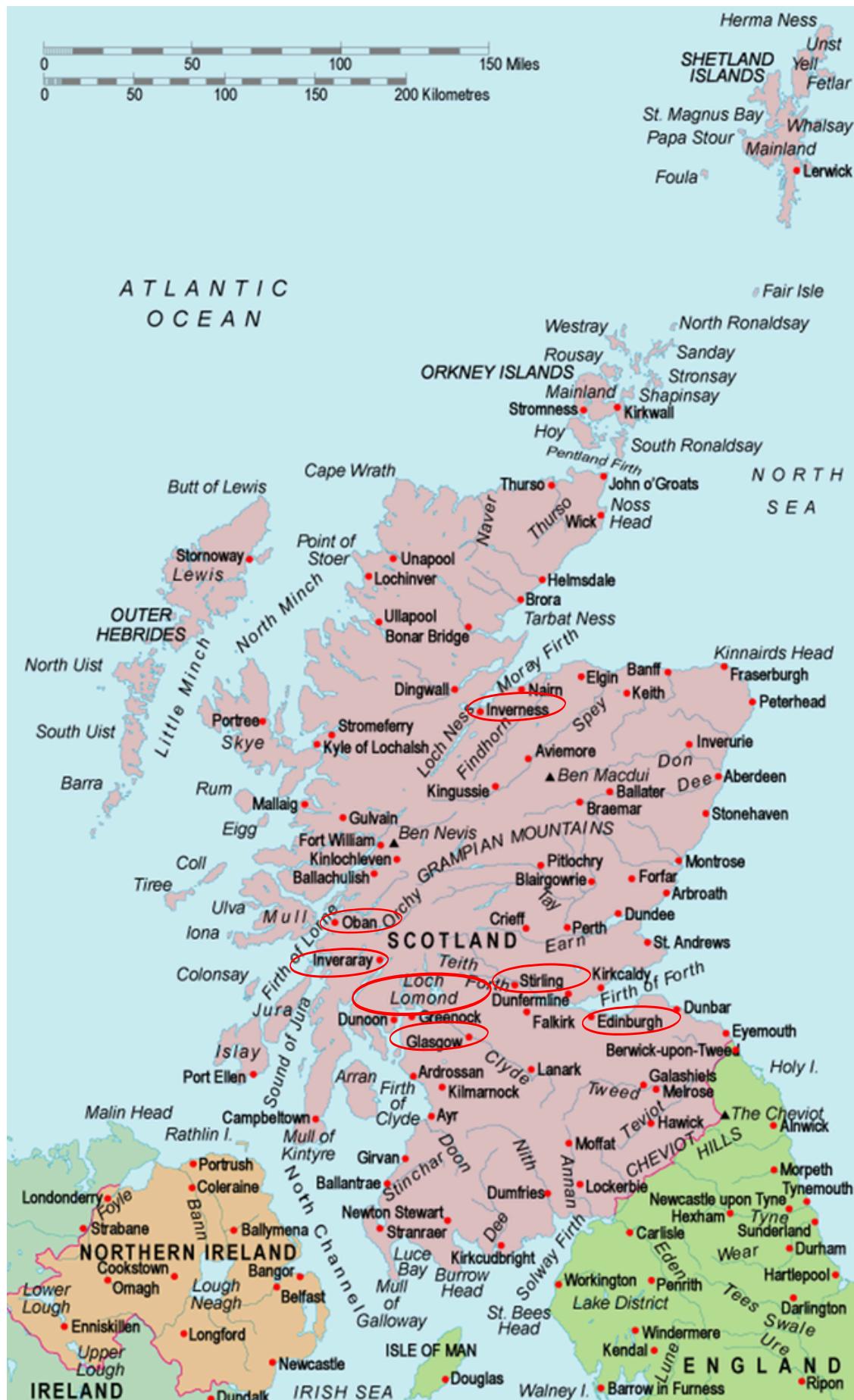
Les services d'un guide local francophone pendant tout le circuit

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel par personne pour toute inscription avant le 15/01 : - 300 €



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MARDI 30 JUIN

BRUXELLES  EDIMBOURG

En matinée, envol à destination d'Edimbourg, à bord de la compagnie SN Brussels Airlines.

Arrivée à **Edimbourg** en fin de matinée. Accueil et transfert vers le centre-ville. Déjeuner.

Capitale emblématique de l'Écosse, Édimbourg charme autant par son riche patrimoine historique que par l'atmosphère dynamique et cosmopolite de ses pubs. Jadis forteresse défensive perchée sur une colline volcanique, la ville a commencé à se développer au 12^e siècle sous le règne de David I, qui y établit sa Cour et y fonda l'abbaye de Holyrood. Pendant l'époque des Lumières, Édimbourg s'est imposée comme un centre culturel majeur, attirant des penseurs de renom tels qu'Adam Smith et David Hume, ce qui lui a valu le surnom d'"Athènes du Nord".

Aujourd'hui, la ville reste un lieu de prestige, accueillant chaque année en août un festival mondialement célèbre, ainsi qu'une diversité de musées et une université réputée qui attire des étudiants des quatre coins du globe. Alliant charme historique et architecture géorgienne, Édimbourg séduit par ses quartiers variés, chacun offrant une ambiance qui lui est propre.

Ensuite, **promenade guidée dans la capitale écossaise Edimbourg** pour découvrir ses quartiers emblématiques, avec une exploration de New Town et Old Town.

Installation à l'hôtel InterContinental The George 4*. Dîner et nuitée (2 nuits).





MERCREDI 1 JUILLET

EDIMBOURG

Après le petit déjeuner, la journée débute au pied du siège d'Arthur, avec la visite du somptueux palais de **Holyroodhouse**, résidence officielle de la reine en Écosse.

Situé au pied du siège d'Arthur le palais de Holyroodhouse est aujourd'hui la résidence officielle de la reine en Écosse. Derrière ses murs, découvrez les appartements princiers de Charles II, les jardins appréciés de George V, et l'escalier secret emprunté par Marie Stuart pour ses rendez-vous clandestins. Une visite inoubliable au cœur du passé royal écossais.

Poursuivez l'expérience au cœur d'Édimbourg avec une parenthèse authentique dans **un atelier du kilt et du tartans**.

Au cœur d'Édimbourg, Auld Alliance Kiltmakers vous invite à vivre une expérience unique de confection de kilts sur mesure. Dirigé par Mathilde et Jonathan, un duo passionné, l'atelier allie savoir-faire traditionnel et créativité contemporaine pour créer des pièces uniques qui reflètent la personnalité de chaque client.

Vous embarquerez pour un voyage à travers l'histoire des kilts, du Feileadh-mor (grand kilt) aux modèles sur mesure modernes, explorant l'évolution de ces symboles du patrimoine écossais. Au planning il y aura également un atelier sur l'art du tissage du tartan, qui est fabriqué dans des grandes usines aussi bien que par les tisserands indépendants de Harris Tweed.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi se poursuit avec une visite d'exception à bord du **Royal Yacht Britannia**, ancienne résidence flottante de la famille royale britannique.

Dernier d'une longue lignée de yachts royaux, il fut construit par les chantiers John Brown and Co à Clydebank en Écosse. Il fut baptisé par la reine Élisabeth II le 16 mars 1953. Il mesure 127 mètres de long pour un tonnage de 5 860 tonnes. Armé par la Royal Navy, il a effectué en 44 ans, 968 voyages officiels sur toutes les mers du monde avec la reine ou un membre de la famille royale. Véritable ambassade flottante britannique, il a fait son dernier voyage à Hong Kong lors de la rétrocession de cette colonie à la République populaire de Chine.

Retour à l'hôtel. Dîner et nuitée.

JEUDI 2 JUILLET

EDIMBOURG - FALKIRK - STIRLING - LUSS

Après un petit déjeuner à l'hôtel, **découverte du Falkirk Wheel**, unique ascenseur à bateaux rotatif au monde, véritable prouesse de l'ingénierie écossaise, permettant à des bateaux de plus de 20 mètres de relier le Forth and Clyde Canal à l'Union Canal.

Embarquement à bord d'un bateau qui offre une agréable visite guidée du site. L'excursion permet d'entrer dans la nacelle inférieure de la roue, qui s'élève doucement dans les airs pour atteindre le canal Union, situé à 35 mètres de hauteur. Le trajet continue sur l'aqueduc jusqu'au tunnel Roughcastle, avant d'opérer un demi-tour pour redescendre et revenir tranquillement au point de départ.

A 20 km de l'ascenseur à bateaux se trouve la ville de **Stirling**, une ville au riche patrimoine, célèbre pour son architecture médiévale et ses paysages enchantés.

Cette ville a joué un rôle majeur dans les guerres d'indépendance, notamment lors de la bataille du pont de Stirling menée par William Wallace en 1297. La vieille ville de Stirling regorge de boutiques, de restaurants et de sites historiques qui racontent l'histoire de l'Écosse à chaque coin de rue. Grâce à sa position centrale, Stirling est souvent considérée comme la "porte des Highlands", offrant un point de départ parfait pour explorer les paysages spectaculaires du nord de l'Écosse.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, partez à la découverte du **château de Stirling**, perché sur l'imposant Castle Hill. Dominant les Highlands et le monument de William Wallace, ce château offre une plongée exceptionnelle dans la vie au 16^e siècle (visite libre).

Monument national, c'est l'un des plus grands et des plus importants châteaux d'Écosse, et même d'Europe occidentale, tant du point de vue historique qu'architectural. Il a été érigé sur la "colline du château" (the castle hill), un crag volcanique, et il est entouré sur trois côtés par des falaises à pic, ce qui le rendait facile à défendre. Cette caractéristique, ainsi que sa position stratégique, lui ont garanti une place très importante dès son origine.

La journée se termine par la route vers Luss, charmant village au bord du Loch Lomond, et l'installation à l'hôtel **The Lodge On Loch Lomond**. Dîner et nuitée (1 nuit).





VENDREDI 3 JUILLET

LUSS - GLASGOW- INVERARAY- OBAN

Après le petit déjeuner, cap sur **Glasgow**, ville historique et culturelle par excellence. Visite panoramique de la ville.

*Glasgow, la plus grande ville d'Écosse, est un véritable carrefour entre tradition et modernité. Fondée au 15e siècle, elle abrite l'**Université de Glasgow**, l'une des plus anciennes institutions anglophones du monde, qui a formé des esprits brillants tels qu'Adam Smith et Albert Einstein.*

*La ville offre également un patrimoine architectural fascinant. La **cathédrale de Glasgow**, joyau gothique du 12e siècle, s'élève là où Sainte-Mangouste aurait fondé sa première église. Juste derrière, la nécropole victorienne propose une promenade hors du temps parmi des monuments funéraires spectaculaires, offrant des panoramas exceptionnels sur la ville et un aperçu émouvant de son passé.*

Mais Glasgow ne se résume pas à son histoire. Dynamique et créative, la ville vit au rythme de ses musées renommés, de ses galeries d'art contemporaines et de ses rues commerçantes animées. Chaque quartier révèle une personnalité unique, mêlant influences médiévales, victorianes et modernistes, pour une expérience urbaine riche et contrastée.

Après un déjeuner dans un restaurant local, poursuivez votre route vers le **château d'Inveraray**, l'une des demeures seigneuriales les plus impressionnantes d'Écosse, situé sur les rives paisibles du Loch Fyne.

Siège ancestral des ducs d'Argyll - chefs du clan Campbell dont la famille réside à Inveraray depuis le début du 15e siècle -, les histoires et les secrets envoûtants de cette demeure sont racontés de manière spectaculaire au fil de ses nombreuses pièces.

De l'étonnante panoplie d'armes - dont des épées utilisées lors de la bataille de Culloden - conservée dans l'armurerie, haute de 21 mètres, à la salle à manger d'État magnifiquement décorée, en passant par la troublante mélancolie de la salle MacArthur, une promenade dans ce lieu fascinant permet de découvrir un passé captivant. Parmi les éléments incontournables, citons l'épée de Rob Roy, les exquises tapisseries françaises et les fabuleux exemples de mobilier écossais, anglais et français, ainsi que d'innombrables œuvres d'art précieuses. Le magnifique jardin du château et son vaste domaine offrent également de belles promenades.

En fin de journée, installation à **l'Hôtel Oban Bay**. Diner et nuitée, face aux paysages enchanteurs de la côte écossaise (1 nuit).

SAMEDI 4 JUILLET

OBAN - INVERNESS

Le matin, route en direction de la **baie de Corryvreckan**, située au sud d'Oban, pour embarquer sur un bateau à la découverte de la baie et la faune environnante (+/- 2h00 - bateau semi-rigide ouvert).

Oban, charmante ville portuaire nichée sur la côte ouest de l'Écosse, est souvent surnommée la "porte des îles". Entourée de collines verdoyantes et bordée par des eaux scintillantes, cette petite ville est un point de départ idéal pour explorer les îles des Hébrides intérieures, comme Mull, Iona ou Staffa.

Lors de l'excursion, vous aurez peut-être la chance d'apercevoir des dauphins, marsouins, phoques et une grande variété d'oiseaux marins. Des espèces de baleines peuvent également être observées à l'occasion, notamment le petit rorqual.

Après le déjeuner dans un restaurant local, cap sur **Inverness**, la capitale des Highlands, avec un arrêt dans une ferme d'élevage de vaches Highland.

Inverness est une charmante ville de 62 000 habitants, située au bord de la rivière Ness. Si la ville constitue un excellent point de départ pour aller explorer les sites et paysages qui comptent parmi les plus emblématiques d'Ecosse, elle possède un charme qui lui est propre, qu'on découvre à travers les jolies ruelles de son centre-ville animé, ses galeries d'art, ses boutiques qui recèlent de spécialités locales et ses pubs chaleureux.

Parmi les lieux incontournables de la ville, on trouve le marché victorien de Queensgate et ses petits commerces indépendants, l'esplanade du château qui offre un splendide panorama, la cathédrale Saint-Andrew et l'église Old High Saint Stephen's ou encore le musée d'Inverness, qui conte avec brio l'histoire de la région. Inverness offre également une scène culinaire florissante, où vous pourrez savourer des spécialités locales dans des restaurants accueillants, des pubs traditionnels ou des cafés modernes. Enfin, les passionnés d'art apprécieront les galeries de la ville, qui présentent des expositions variées et inspirantes. Singulière et cosmopolite, Inverness est une ville où il fait bon vivre et voyager.

En fin de journée, installation à l'Hôtel Bunchrew House 4*. Dîner et nuitée (1 nuit).



DIMANCHE 5 JUILLET

INVERNESS – PARC NATIONAL DES CAIRNGORMS – PERTH

Le matin, **visite d'une distillerie** pour découvrir l'art de la fabrication du whisky et déguster ce spiritueux.
Dégustation.

Impossible de parler d'Écosse sans évoquer son trésor le plus emblématique : le whisky, ou "uisge beatha", l'eau de vie qui a façonné l'identité du pays pendant des siècles. Des Highlands aux îles, chaque région possède son style unique : tourbé et intense sur Islay, fruité et doux dans le Speyside, corsé et malté dans les Lowlands... chaque gorgée raconte une histoire.

Partez à la rencontre de maîtres distillateurs dans des distilleries historiques où tradition et savoir-faire se transmettent de génération en génération. Découvrez le processus fascinant : la sélection de l'orge, le maltage, la fermentation, la distillation en alambics en cuivre et le vieillissement en fûts de chêne, qui donnent à chaque whisky sa couleur, son arôme et sa complexité uniques.

Continuation de la route vers Perth et déjeuner dans un restaurant local.

Arrêt au **château de Blair**, joyau du Perthshire, résidence ancestrale des ducs et comtes d'Atholl.

Le château de Blair, situé au cœur de la pittoresque région du Perthshire en Écosse, est un lieu chargé d'histoire qui remonte au 13e siècle. Résidence ancestrale des ducs et comtes d'Atholl, ce château majestueux a traversé les époques, témoignant des grandes périodes de l'histoire écossaise.

Au fil des siècles, il a été le théâtre d'événements marquants, notamment lors des guerres jacobites, et a accueilli des figures illustres comme Marie Stuart et la reine Victoria. Cette dernière a accordé au duc d'Atholl le droit de maintenir une armée privée, connue sous le nom des "Atholl Highlanders", qui demeure aujourd'hui la dernière armée privée en Europe.

En fin d'après-midi, arrivée à l'Hôtel et club de golf Murrayshall Country House 4*. Installation, dîner et nuit (1 nuit).





LUNDI 6 JUILLET

PERTH - EDIMBOURG BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel et check out. Route vers l'aéroport d'Edimbourg.

En début d'après-midi, envol direct à destination de Bruxelles avec la compagnie régulière Brussels Airlines.
Déjeuner libre à bord.

Arrivée à Bruxelles en milieu d'après-midi.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS*

*OU SIMILAIRES

INTERCONTINENTAL THE GEORGE 4* - EDIMBOURG

NOMBRE DE NUITEES : 2

Situé sur la prestigieuse George Street, au cœur de la vieille ville d'Édimbourg, l'InterContinental The George allie charme historique et confort moderne. Dans un bâtiment classé, chaque chambre offre un cadre raffiné, des équipements contemporains et une atmosphère chaleureuse, idéale pour se détendre après une journée de découvertes.



HÔTEL THE LODGE ON LOCH LOMOND 4* - LUSS

NOMBRE DE NUITEES : 1

Nichée sur les rives pittoresques du Loch Lomond, l'Hôtel The Lodge On Loch Lomond 4* offre un cadre idyllique où nature et confort se rencontrent. Ses chambres élégantes et spacieuses, avec vue sur le lac ou les collines environnantes, invitent à la détente après une journée d'exploration des paysages spectaculaires des Highlands.



HÔTEL OBAN BAY 4* - OBAN

NOMBRE DE NUITEES : 1

Situé au cœur de la charmante ville portuaire d'Oban, l'Hôtel Oban Bay 4* offre un cadre idéal pour explorer la côte ouest de l'Écosse et les îles des Hébrides intérieures. Ses chambres modernes et confortables, permettent de se détendre tout en profitant du spectacle apaisant des eaux et des collines environnantes.



HÔTEL BUNCHREW HOUSE 4* - INVERNESS

NOMBRE DE NUITEES : 1

Situé sur les rives du Beauly Firth, le Bunchrew House Hotel est une élégante maison de campagne historique entourée de jardins et de bois anciens. Il propose des chambres raffinées mêlant charme d'époque et confort moderne.



HÔTEL MURRAYSHALL COUNTRY HOUSE 4*

NOMBRE DE NUITEES : 1

Niché au cœur d'une campagne magnifique de 145 hectares, l'hôtel Murrayshall offre une luxueuse expérience de maison de campagne quatre étoiles au cœur de l'Écosse. L'ancienne demeure de Lord Lynedoch, vieille de plus de 400 ans offre à ses clients un havre de paix propice à la détente et à la relaxation.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'un passeport valide pendant la durée du séjour. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

A partir du 2 avril 2025, les citoyens belges doivent être en possession d'une ETA (autorisation de voyage électronique) pour voyager au Royaume-Uni (+/-16£).

Attention, beaucoup d'étapes de ce voyage se font à pied et要求 donc une aisance de mobilité.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> PRESTO JUSQU'AU 15/01 | PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 4.495 € |
| <input type="checkbox"/> A PARTIR DU 16/01 | PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 4.795 € |
| <input type="checkbox"/> LE SUPPLEMENT SINGLE : | 1.295 € |

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux avec la compagnie régulière SN Brussels Airlines en économie
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modification par la compagnie aérienne)
- Les transferts et les transports en autocar confort pendant le circuit
- Le logement et petit déjeuner dans les hôtels de charme 4* mentionnés (normes locales – chambres « standard ») (ou similaires)
- La pension complète (déjeuners 2 plats / diners 3 plats - sauf le déjeuner à l'aéroport le 06/07)
- Les visites et excursions prévues au programme
- Les services d'un guide local parlant français pour l'ensemble du circuit
- Les transferts en autocar climatisé prévus au programme
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- La prime du Fonds de Garantie Voyages
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Le déjeuner du 06/07 à l'aéroport
- Les boissons, pourboires et les dépenses personnelles
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les assurances
- Les frais de l'Autorisation de voyage électronique ETA (+/- 16€)

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date du 23-09-2025

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

L'ÉCOSSE, TERRE DE LÉGENDES

LA LIBRE PANÈTE - DU 30 JUIN AU 6 JUILLET 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____

GSM 1 : _____

GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____

PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____

PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 15/01 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **4.495 €**

A PARTIR DU 16/01 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **4.795 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE : **1.295 €**

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

L'ÉCOSSE, TERRE DE LÉGENDES

LA LIBRE PLANÈTE - DU 30 JUIN AU 6 JUILLET 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

ANNULATION (HORS COVID)

PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)

PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **30 mai 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : ECOSSE - D.3978

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnaissais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOL ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvenabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Mutuaide

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématûré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

ANNULATION DE VOYAGE

BAGAGES

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédent la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.